

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie (salle des fêtes) le 16 juillet 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 9 juillet 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Virginie BASSALER, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, Adjointes.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, Mme DESMOULIN Christelle, Mme BASSALER Virginie, M. Jean-Philippe NANEIX, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : M. VERGER Manuel, M. GARCIA Jean-Luc, Adjointes. Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. SIMON Patrick, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme COUTY Isabelle, M. Brice APPERT, Mme Océane MICAUD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s ayant donné procuration :

Mme BASSALER Virginie reçoit le pouvoir de M. Manuel VERGER,

M. HENRY Philippe reçoit le pouvoir de M. GARCIA Jean-Luc,

M. GLANDUS Bernard reçoit le pouvoir de Mme CHABROUX VICENTE Patricia,

Mme DESMOULIN Christelle reçoit le pouvoir de M. PEAUDECERF Sébastien,

M. Jean-Philippe NANEIX reçoit le pouvoir de Mme TOUCAS Hélène,

Mme Régine DE PAIVA reçoit le pouvoir de Mme COUTY Isabelle,

M. GIRARD Stéphane reçoit le pouvoir de M. Brice APPERT,

Mme CARRILLO Martine reçoit le pouvoir de Mme Océane MICAUD,

M. André GAILLARD reçoit le pouvoir de Mme Claude THIBAUT GUILLON.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2017, le Conseil Municipal avait décidé de donner un avis favorable à l'application du Régime Forestier sur les parcelles AY01, AY02, AY03 (partie), AY07 pour une surface totale de 78000m² détenues par la commune. Afin de valoriser ces espaces, de mettre en place des essences adaptées au changement climatique et de créer un espace de promenade à proximité du centre bourg, la collectivité a sollicité l'Office National des Forêts pour faire une proposition de reboisement.

La proposition transmise par l'Office National des Forêts porte sur un reboisement en chêne sessile après exploitation sur une superficie de 4.97 ha. Le montant prévisionnel du projet est de 35 807.75€ comprenant les opérations suivantes (montants HT) :

- Travaux préparatoires du sol pour:	7 840.00€
- Achats et mises en place de plants pour :	13 585.00€
- Protection contre le gibier en pépinière et après plantation pour :	4 294.50€
- Entretien de la végétation concurrente pour :	6 486.00€
- Maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts pour :	2 972.23€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

- De donner un avis favorable aux travaux de reboisement prévus sur les parcelles 1 et 2 pour un montant de : 35 807.75€
- De retenir la proposition de l'ONF de s'orienter vers un boisement de chêne sessile
- De solliciter les subventions du programme AMI Dynamic VAFCOLIM pour ce projet pour un montant de : 12 869.08€
- De donner mandat à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire au montage de ce dossier et de déposer ledit dossier au nom du Conseil Municipal.

Article 2 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération dont notamment la signature de l'acte d'acquisition.

Article 3 :

D'inscrire la dépense au budget correspondant.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :

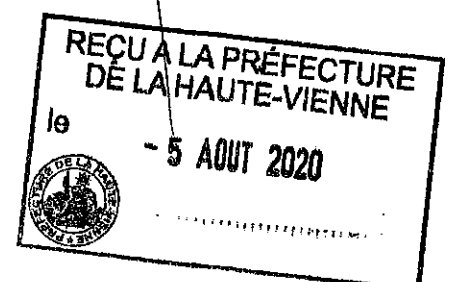
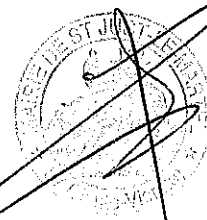
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 20 juillet 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le 31.07.2020
- Publié le 31.07.2020